

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : Simon Stinco <simon.stinco@gmail.com>

Date : 16/12/2021 11:10

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Il est insupportable de devoir obéir à une bien-pensance qui est à la cause de la disparition des territoires de chasse, la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts. L'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux, l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc. Mais aussi l'entrave aux travaux d'entretiens.

Que va-t-on laisser à nos enfants ? Ils n'auront plus qu'un smartphone... plus rien.

Sujet : [INTERNET] tr:

De : Jean MANDIN <jean.mandin17@orange.fr>

Date : 16/12/2021 11:07

Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

> Message du 16/12/21 10:53

> De : "Jean MANDIN" <jean.mandin17@orange.fr>

> A : "Jean-Charles Koenig" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>

> Copie à :

> Objet :

>

>

> bonjour ou est le plan de sauvegarde des marais face a la monter des eaux salées?

> il est intolerable d'envoyer a la faillite des exploitations agricoles,avec la rupture du cordon dunaire et l'envahissement

> par l' eau salé des marais.Prés de 2500 ha sont concerner par cela.

> il est plus important de sauver des agriculteurs,car eux gèrent le marais autrement mieux que la lpo

> ces terrains sont deja en natura 2000,que faut il faire de plus?

> pour l'entretien du reseau on va faire comment?

> pour cela je fais la demande d'OPPOSITION a cette extention de reserve

>

> mandin jean patrice president des marais de, l'anse de Fouras.

Sujet : [INTERNET] tr:

De : Jean MANDIN <jean.mandin17@orange.fr>

Date : 16/12/2021 11:06

Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

- > Message du 16/12/21 10:17
- > De : "Jean MANDIN" <jean.mandin17@orange.fr>
- > A : Jean-Charles.Koenig@laposte.net
- > Copie à :
- > Objet :
- >
- >
- > bonjour,un mail pour dire mon OPPOSITION a l'extention de la RNN a YVES
- > je suis AGRICULTEUR dans l'emprise , ces parcelles sont deje en NATURA 2000 depuis au moins 20 ans
- > et aujourd'hui il n' y a rien de plus contaignant.Celle ce ont ete contractulisé avec la lpo et les service de l'etat
- > il y a zero intrant sur le site
- > Alors mettre en reserve naturelle est une ABERRATION,quest ce que cela va apporter de plus? quest ce qu'ils vont faire de plus?
- > Nous les agriculteurs,nous avons su proteger la faune et la flore depuis longtemp sur ce site,et aujourd'hui ils veulent tous
- > les terrains pour rien faire de plus,a part d' avoir des subventions consequantes avec l'argent public.
- > la compensation envers les agriculteurs elle est ou?
- > la regulation des nuisibles,qui repond present?
- >

Sujet : [INTERNET] tr:

De : Jean MANDIN <jean.mandin17@orange.fr>

Date : 16/12/2021 11:05

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

> Message du 16/12/21 09:56

> De : "Jean MANDIN" <jean.mandin17@orange.fr>

> A : Jean-Charles.Koenig@laposte.net

> Copie à :

> Objet :

> mandin jean patrice proprietaire foncier dans l'emprise a YVES

>

> bonjour,je vous écris pour dire mon OPPOSITION a l'extension de la reserve naturelle d'YVES

> l'extention va entrainer une perte de liberté de promenade ,d'acces au rivage ,de baignade et de peche de loisirs

> je ne vois pas le gêne occasionner a la faune

> , je demande que mes parcelles AM 5,7,et 11, soient enlevés de l'extension

> que vas apporter cette extention,qui est deja en NATURA 2000?

>

> mandin jean patrice proprietaire a YVes

[INTERNET]

Sujet : [INTERNET]

De : Raymond Gaillard <gaillardraymond8@gmail.com>

Date : 16/12/2021 10:58

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Contre l' extension de la reserve

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves
De : Louis BARRAUD <louisbarraud1@gmail.com>
Date : 16/12/2021 10:47
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis entièrement favorable à l'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves. Sanctuariser cette zone humide pour en faire un réservoir de biodiversité permettant la protection de la flore et de la faune, est une démarche de défense de la nature, d'utilité publique incontestable, face aux dérèglements de nos écosystèmes dus essentiellement à l'activité humaine et aux changements climatiques.

Louis Barraud
20 rue des banches de Mer
17640 VAUX SUR MER

Sujet : [INTERNET] Contribution Enquête Publique Extension RNN Yves

De : BP-CIA1779-D17_MAIL_GENERIQUE_DIRECTION <direction@charente-maritime.chambagri.fr>

Date : 16/12/2021 10:45

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous souhaitons vous alerter sur plusieurs points concernant le projet de décret relatif à l'extension de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Baie et du Marais d'Yves.

L'article 5 précise qu'il est interdit « de porter atteinte aux animaux d'espèces non domestiques quel que soit leur stade de développement... », avec la mention que « cette interdiction ne s'applique pas aux activités prévues dans le plan de gestion... ». L'article 11 encadre également les activités agricoles et pastorales sans mentions précises. En l'absence de plan de gestion défini, ces articles posent la question du maintien des activités agricoles telles que le pâturage et la fauche de prairies, le broyage de jachères ou la conduite de cultures. Seront-elles possibles ? Dans quelles conditions ? Dans le cas de retard de fauche, quelles sont les compensations prévues pour les exploitants ?

Le devenir des parcelles cultivées pose particulièrement question : l'interdiction des produits phytosanitaires (article 8) renvoie à l'impossibilité de poursuivre la conduite des cultures existantes. Il ne nous paraît pas acceptable d'engager le projet d'extension sans un engagement de l'Etat portant sur des modalités d'indemnisation claires face aux préjudices liés à l'extension de la RNN. Nous demandons donc que ce point soit défini dès à présent.

La régulation des nuisibles (sangliers notamment) est une forte préoccupation locale. Sur ce point l'article 21 reste imprécis : nous demandons qu'une régulation active des nuisibles soit inscrite dans le plan de gestion avec une obligation de résultats.

Au regard du projet de décret, et avec un plan de gestion non défini aujourd'hui, l'extension de la RNN va entraîner une dépréciation de la valeur vénale des parcelles pour les propriétaires. En dehors d'une acquisition, les propriétaires peuvent-ils être indemnisés ?

Enfin, il nous apparaît important de réagir sur l'imprécision des compensations pour les activités agricoles :

- sur les prairies, il convient d'assurer la stabilité fourragère de l'exploitation concernée (fourniture de surface en foin supplémentaire)
- sur les cultures : il n'apparaît pas acceptable que le décret soit pris sans connaître au préalable le montant des indemnités. Si le principe d'indemnisation est possible, le montant n'est pas fixé à ce jour. Un montant conforme au montant des indemnités d'éviction votés par le bureau de la CA est un minimum.

Comptant sur votre compréhension, et restant à votre disposition pour échanger, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Cédric TRANQUARD
Président de la Chambre d'Agriculture

P/O Florence GUIBERTEAU

Directrice Adjointe 17-79
Chef du Service Territoires 17-79

AGRICULTURES & TERRITOIRES

Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime

2 Avenue de Fétilly

CS 85074

17074 LA ROCHELLE CEDEX 9

Ligne directe : 05 46 50 45 32

Portable : 06 84 54 32 29

<https://charente-maritime.chambre-agriculture.fr>

Merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.



Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la réserve littorale de Charente-maritime

De : jean-marc mirbeau <jmmirbeau@yahoo.fr>

Date : 16/12/2021 10:22

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>, "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO.

Pour toutes ces raisons :

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO »

De : gil serizier <gilserizier@gmail.com>

Date : 16/12/2021 10:02

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Laisser vivre les espaces naturels.

Les hommes et leur activités font partie de la vie

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : <jp.seurin@sfr.fr>

Date : 16/12/2021 09:57

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Bonjour Mr le Préfet

Dans le cadre de l'édification d'une digue de défense contre l'océan au sein de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, à la suite de la tempête Xynthia de 2010, la Fédération départementale des chasseurs de Charente-Maritime et les locaux se mobilisent pour la préservation des libertés populaires. Ce projet de construction conduit par le département et la DREAL, ambitionne d'agrandir la réserve naturelle nationale, de 220 à 1300 hectares.

Ce projet d'agrandir la réserve naturelle ne repose sur aucune directive européenne, de plus cela entraînerait :

- la disparition des territoires de chasse qui sur cet espace serait néfaste pour la protection environnementale. Une prolifération de prédateurs comme le renard ou le sanglier engendrerait de nombreux dégâts aux cultures, et également sur les nichées d'oiseaux.
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

Pour ces raisons je suis opposé à l'extension de la surface de la réserve naturelle.
Je vous prie de recevoir, Monsieur Le Préfet, l'expression de mon profond respect.

Jean-Pierre SEURIN
Maire honoraire de la commune de Cursan 33670

Sujet : [INTERNET] Réserve naturelle
De : "robert.lapeyre12" <robert.lapeyre12@orange.fr>
Date : 16/12/2021 09:48
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je m'oppose à la disparition des territoires de chasse

Je suis contre ce projet

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

Sujet : [INTERNET] avis favorable au projet d'extension de la RNN du marais et de la baie d'Yves

De : blanchard dimitri <dimblanchard@yahoo.fr>

Date : 16/12/2021 09:44

Pour : prefecture@charente-maritime.gouv.fr, pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Au vu des éléments du dossier, je donne un avis très favorable à l'extension de la RNN du marais et de la baie d'Yves.

Au regard des nombreuses activités humaines perturbatrices sur cet espace et des enjeux de biodiversité, il apparaît effectivement d'étendre ce havre de paix pour la faune et la flore.

Sincères salutations

Dimitri BLANCHARD
6 rue de l'Aunis
17220 SAINTE SOULLE

Sujet : [INTERNET] Contre le projet d'extension de la RNN

De : hugues de Surville <h.de.surville@gmail.com>

Date : 16/12/2021 09:35

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

"Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO"

car cela implique:

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- l'entrave aux travaux d'entretiens.

Sentiments distingués.

Hugues de Surville
16 H route de Meucon
56890 Saint Avé

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 16/12, 9h30

De : "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>

Date : 16/12/2021 09:33

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

— Pièces jointes : —

Sylvie COUDRIN.pdf	30 octets
Sylvie LABBÉ.pdf	30 octets
Sylvie YOU.pdf	30 octets
Teddy LEBEAU.pdf	30 octets
Thierry CHARBONNEAU.pdf	30 octets
Thierry CHOLET.pdf	30 octets
Thierry FOURNIER.PDF	30 octets
Thierry ROUX.pdf	30 octets
Thomas BOUTHEN.pdf	30 octets
Thomas PERROTIN.pdf	30 octets



IL Y A URGENCE !!



ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Bourdoleurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valades et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300hs).
- De ce fait interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

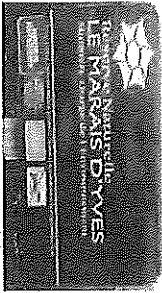
Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUÊTE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

RENEZ EN DÉFENSE

Le 10 décembre 2021 à 18H30

Salle du Ball-Trap de Charlevalon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS
T.U.D.A.F.
Mail : asso.defense-fouras@gmail.com
Tel : 06 15 41 92 18



Cette pancarte bien sûr sur tout notre littoral

Comme vos musques ne jeter pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle de la Baie et du Marais d'Yves »
Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !
Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc littoral, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la protection de la biodiversité qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : COSSON Prénom : Sylvain

Adresse : 25, rue des Cammouans 17340 Yves

Mail : aymeric.cosson@fr

Téléphone : 06 21 12 98 42

Signature :

Destinataires : copie à secretair@charleval-charantais.com
Préfet de Charente-Meritime à l'adresse : premier-prerit@charente-meritime.gouv.fr
Maire d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Maire de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-deux.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : L. ABBÉ Prénom : Sylvie

Adresse : 10 rue des prairies 17220 St Christophe

Mail : sylvieabbé@laposte.fr

Téléphone : 06 21 54 53 72

Signature :

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'échappe suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : X.ou Prénom : Yvonne
Adresse : A.6... Rue... de... M... P... d... d'Yves
Mail : S.you...@hotmail.fr
Téléphone : 05...64...74...82...60

Signature : 

Destinataires : copie à secretariat@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-anivier@pref70@charente-maritime.gouv.fr
Maire d'Yves à l'adresse : maire-yves@wanadoo.fr
Maire de Fouras à l'adresse : maire@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholiers, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Bail-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Ark, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINL FINL FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUÊTE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATRE
Le 10 décembre 2021 à 18h30
Salle du Bail-Trap de Chârelaillon

Association Tens Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS, T.L.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 15 41 92 18



Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : LEBEAU Prénom : Teddy
Adresse : 21 Rue de P. Ocean 17230 Villebeury
Mail : angeliquep.17@hotmail.fr
Téléphone : 06-31-33-33-31

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

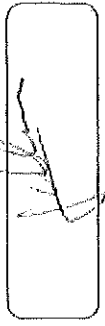
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : CALLEFUME Prénom : J.L.
Adresse : R.N. 37 Le P. F. S.

Mail :

Téléphone :

Signature : 

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charontais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envt-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@vanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholiers, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Vaines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ba).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUÊTE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS A YVES
HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18h30
Salle du Ball-Trap de Châtelain

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS, T.O.D.A.F.
Mail : asso.delansefouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 13



Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : CHAET

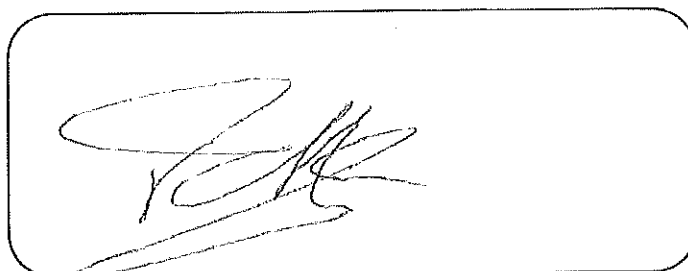
Prénom : Thierry

Adresse : 15 rue de la Chapelle

Mail : thierry.chaet@orange.fr

Téléphone : 06 86 97 17 30

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

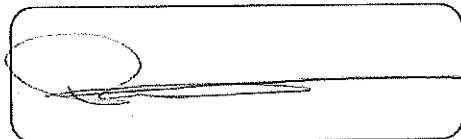
Nom : JOUANIER Prénom : Thierry

Adresse : 30 Rue de la Chapelle 17100 Port-Caulet

Mail :

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ...ROUX..... Prénom : ...THIERRY.....

Adresse :4 RUE LE LORRAIN,ART.14.17000,LA ROCHELLE.....

Mail :thierry.roux83@aliceadsl.fr.....

Téléphone : ...06.21.69.55.17.....

Signature :

Roux

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charantais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : BOUTHIER

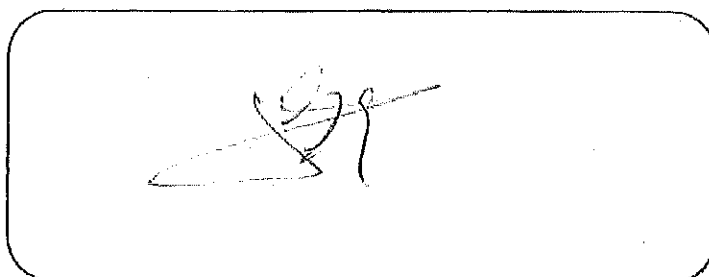
Prénom : Thomas

Adresse : 14, rue de la maraisière 17380 Pas Saint Pierre

Mail :

Téléphone : 06 43 44 82 02

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : PERROTIN Prénom : Thomas Adresse :
temperat@free.fr Mail :
..... Téléphone :
.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie
d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la réserve d'yves

De : Gabriel Faure <gfaure09240@gmail.com>

Date : 16/12/2021 09:15

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

opposition au projet d'extension de la réserve d'yves pour les raisons suivantes

-entraves aux activités économiques

-entraves aux activités touristiques

-entrave aux droits fondamentaux des citoyens en matière de chasse et de pêche

-mise en danger des milieux naturels et humains par une absence de régulation pourtant indispensable pour garantir un bon équilibre

enfin, il est possible de protéger sans interdire et le bon sens doit prévaloir: pour illustrer ces propos; deux exemples:

-la "protection" du bouquetin dans les alpes par l'interdiction de sa chasse: développement d'une épizootie dans le massif du bargy se traduisant par le développement d'une épizootie incontrôlée car non éradiquée depuis huit ans et s'étendant à d'autres espèces domestiques et sauvages tout en ayant affecté deux adolescents -

-la réintroduction réussie des cervidés dans notre pays par les chasseurs sans interdire la chasse mais en faisant preuve de bon sens

Faure Gabriel

gfaure09240@gmail.com

Sujet : [INTERNET] RNN

De : El omari timothee <elomari.timothee@gmail.com>

Date : 16/12/2021 08:48

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Je suis contre le projet d'extension de la RNN. Pour cause la disparition d'un territoire de chasse, la régulation d'espèces classées nuisible.

Sujet : [INTERNET] extension RNN Yves

De : vincent leleng <chavinayata@sfr.fr>

Date : 16/12/2021 08:46

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

je suis très favorable au projet d'extension de la RNN d'Yves.

cet espace naturel remarquable va être très fortement impacté par les travaux concernant la digue.

c'est un maillon essentiel dans le réseau des espaces protégés du littoral Est Atlantique pour les oiseaux d'eau. il accueille également des espèces animales et végétales fortement menacées à l'échelon national. il me paraît donc indispensable de préserver ce site pour les générations futures.

cet extension permettra de compenser en partie la perte d'habitats naturels et d'améliorer la fonctionnalité écologique du site.

en vous remerciant de votre travail

bien cordialement

Vincent LELONG

Sujet : [INTERNET] Avis favorable à l'extension de la réserve naturelle d'Yves

De : Virginie Gatin <virginiegatin@gmail.com>

Date : 16/12/2021 08:46

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Bordron, commissaire enquêteur,

Monsieur,

Je suis Virginie Gatin et j'habite en Charente. Je suis favorable à ce qu'une partie de la baie soit ajoutée à la réserve naturelle du marais d'Yves gérée par la LPO, en Charente-maritime. Les oiseaux migrateurs et les oiseaux d'eau auront un espace naturel préservé de 1 206 hectares à leur disposition ce qui leur garantira une grande zone de quiétude. La diversité de ce milieu naturel sera préservée et les nombreuses espèces animales et végétales présentes pourront s'y épanouir.

Pour freiner le déclin de la biodiversité, il est à mon avis indispensable de créer davantage de réserves naturelles ou de les agrandir car ce sont de véritables havres de paix dans lesquelles les activités de chasse et de pêche sont réduites au strict minimum et où les activités polluantes et bruyantes des Hommes sont interdites.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce courriel.

Bien cordialement

Virginie GATIN

--

Virginie Gatin

Téléphone portable: 0750220684

Email: virginiegatin@gmail.com

Sujet : [INTERNET] Avis favorable à l'extension de la Réserve Naturelle des marais d'Yves.

De : sophie guillaume <foofie_sophie@yahoo.fr>

Date : 16/12/2021 08:44

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour.

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, je tiens à exprimer mon avis en faveur de l'extension de la Réserve Naturelle des marais d'Yves. En effet, dans un contexte actuel de pressions multiples indéniablement liées aux activités humaines (dérangements, prélèvements, changement climatique...), les espèces animales et végétales sont tenues de s'adapter dans l'urgence. Il est de notre devoir, en tant qu'humain responsable, d'apprendre à partager les espaces, pour notamment laisser la vie sauvage se perpétuer librement, afin de garantir des réservoirs biologiques primordiaux, comme autant de filets de sécurité pour l'avenir de l'humanité et de la planète. Protéger de petits échantillons de surfaces ne suffit plus, il s'agit désormais de prendre en compte toute l'étendue fonctionnelle dont les espèces ont besoin (aires de reproduction, d'alimentation, de repos, etc.). En outre, la réserve naturelle des marais d'Yves est située le long d'un corridor migratoire aviaire important, ce qui accroît au plan mondial l'impératif de préservation efficace des lieux.

Vous remerciant pour votre attention.

Sophie Guillaume.

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Projet d'extension de la RNN d'Yves - contre une gestion par la LPO

De : Loïc VAN VAEREMBERG <vanvaeremberg.loic@gmail.com>

Date : 16/12/2021 08:36

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Bonjour,

Vous avez certainement plein d'argument qui justifie l'extension de la RNN. Je vous re'd juste attentif au fait que la mise en place d'un territoire sous RNN a un impact fort sur la population. Les territoire ont besoins d'être découvert et partagés mais également d'être protéger. Interdire la chasse dans une RNN c'est se privé de passionnés qui sont capable de fournir de nombreuses heures de bénévolat et des relevés d'observation de terrain à la valeur inestimable.

Plutôt que d'être extrémiste et d'interdire systématiquement les pratiques, je vous recommande d'associer les différents acteurs touristiques, économique, pêcheurs et chasseurs dans votre projet afin de trouver le meilleur consensus. C'est plus long mais bine plus efficace sur le long terme.

Enfin la gouvernance de cette structure doit être confiée à une collectivité territoriale et non à une association. Cela garantira une gestion publique de l'espace.

Merci de m'avoir lu...

Je suis élu, guide, chasseur et pêcheur dans une RNN.

Loic Van Vaeremberg

Sujet : [INTERNET] TR : RNN d'YVES

De : dominique soulard <dominique.soulard.perso@gmail.com>

Date : 16/12/2021 08:30

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO pour toutes ces raisons

- :*
- la disparition des territoires de chasse
- la non-prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.

[INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yve...

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : William Boukir <william.boukir@wanadoo.fr>

Date : 16/12/2021 08:28

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Je suis contre ce projet, car il n'y aura plus d'activités possibles. Il sera interdit de faire du bateau, de pêcher à pied, de se baigner, de se promener avec son chien. Enfin, la disparition des territoires de chasse sur cet espace serait néfaste pour la protection environnementale. Une prolifération de prédateurs comme le renard ou le sanglier engendrerait de nombreux dégâts aux cultures, et également sur les nichées d'oiseaux.

Cordialement

Envoyé de mon iPad

[INTERNET]

Sujet : [INTERNET]

De : Dominique Meunier <domimeun85@gmail.com>

Date : 16/12/2021 08:22

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour .

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO .
Une prolifération des prédateurs serait inévitable et catastrophique pour nos cultures ainsi que pour les petites espèces . De plus l'arrivée en bordure des villes des prédateurs générera des dégâts importants . Qui paiera une fois de plus . Non pas les chasseurs

Dominique MEUNIER

Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la RNN d'Yves

De : Gmail <faletans@gmail.com>

Date : 16/12/2021 08:15

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

bonjour

Je suis contre le projet d'extension de la réserve naturelle d'Yves car cette opération générerait la disparition de territoires de chasse ,

ne prend pas en compte la régulation des sangliers et des dégâts occasionnés par cette espèce

une entrave à la libre circulation des personnes et des animaux

une entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.

empêchera tout travaux d'entretien avec les conséquences que l'on connaît aujourd'hui de manière régulière (débordements, inondations, embâcles)

--

A de Faletans

06 50 52 34 06

Sujet : [INTERNET] Extension RNN d'Yves

De : sébastien LAUZIER <selauzier@wanadoo.fr>

Date : 16/12/2021 07:43

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

Sujet : [INTERNET] Extension réserve

De : sassard frederic <fredsas1973@gmail.com>

Date : 16/12/2021 06:08

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour,

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO, afin de conserver les droits d'usage actuels et pratique des loisirs locaux.

Cordialement

F Sassard

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve

De : sassard frederic <fredsas1973@gmail.com>

Date : 16/12/2021 06:07

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

[INTERNET] reserve du marais d'yves

Sujet : [INTERNET] reserve du marais d'yves

De : Jacques BATTUT <jacques.battut@orange.fr>

Date : 16/12/2021 04:10

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

non a l'extention de la réserve du marais d'yves

Sujet : [INTERNET] RNN

De : Adrien Beuzeval <adrienbeuzeval@gmail.com>

Date : 16/12/2021 02:19

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis contre l'expansion de la réserve d'Yve géré par la LPO, cette association récolte des subventions et n'a aucune actions concrètes sur le terrain. Exclure les activités de certaines zones ces perdre une partie d'humanité.

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 16/12, 0h20

De : "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>

Date : 16/12/2021 00:23

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

— Pièces jointes : —

Sophie MERLE.pdf	30 octets
Stéphane CHAUVEAU.pdf	30 octets
Stéphane COLIN.pdf	30 octets
Stéphane HUTIN.pdf	30 octets
Stéphanie DESBORDES.pdf	30 octets
Stéphanie SAY.pdf	30 octets
Suzanne JEANNEAU.pdf	30 octets
Sylvain HABEGGER.pdf	30 octets
Sylvain RENAUDEAU.pdf	30 octets
Sylvie CHOLET.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : NERLE Prénom : Sophie Adresse :
210 Chemin de la Haute Vange 17210 Bellefonds Mail :
sophie@e-22a.com er-falz Téléphone : 06 46 04 10 17

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'issue suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

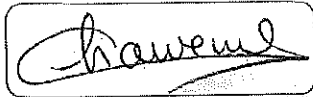
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : C. CHAUSEAU Prénom : STEPHANE
Adresse : 10, Rue Pierre Loti, 17340 Chatellillon Plage
Mail : S.chauseau17000@yahoo.com
Téléphone : 06.41.96.84.85

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



IL Y A URGENCE !!



ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Vaines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à
**l'ENQUÊTE PUBLIQUE À LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX
HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021**

VENEZ EN DÉBATE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelainon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.R.
Mail : asso.def.msc.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18



Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : COCIN Prénom : Stephane
Adresse : 11, rue de la République / Thy
Mail : stephane.cocin@orange.fr
Téléphone : 06.87.75.26.41

Signature :

Destinataires : copie à secrtaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envi-bref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

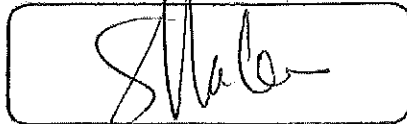
Nom : H. VIN Prénom : Stéphane

Adresse : 6 rue des Chiermes 79270 St Symphorien

Mail :

Téléphone :

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition**Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

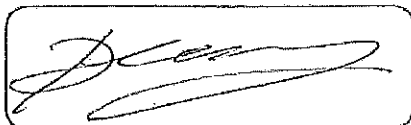
Nom : Jabard Prénom : Stéphanie

Adresse : 21, rue de la Baie d'Yves

Mail :

Téléphone :

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui est aujourd'hui d'usage inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et découvre deux fois par jour doit être favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'experts, su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confiés au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seule s'y promener.

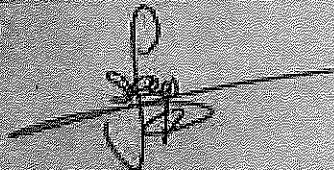
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : SAY Prénom : Stephanie Adresse :
235 Rue de l'Éclair Mail :
02210 CHARENTAIS Téléphone : 06 19 10 54 63

Signature



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-amh-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie d'Yves

à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à conseillers@parrolois-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

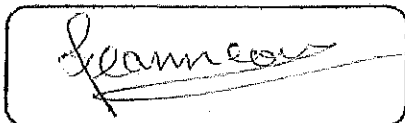
Nom : Jeannean Prénom : Suzanne

Adresse : 3 Rue Fief Grand

Mail :

Téléphone :

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : HABEGGER Prénom : Sylvain Adresse :
2142 route de Gib 42380 Lunel Mail :
..... Téléphone :
.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie
d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « **Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique** »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ...CHOLET.....

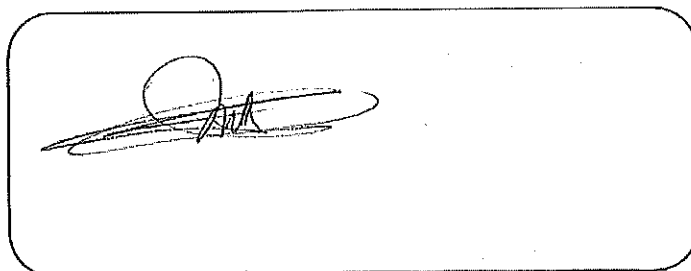
Prénom : Sylvie.....

Adresse : Ms. rue de la Chesalerie 73130 CHAURAY

Mail : Sylviecholet@free.fr.....

Téléphone :

Signature :



Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 16/12, 0h10

De : "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>

Date : 16/12/2021 00:15

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

— Pièces jointes : —

Jean-Luc BOISSEL.pdf	30 octets
Patrick BELLET.pdf	30 octets
Patrick BLASCO.pdf	30 octets
Patrick GRIALLET.pdf	30 octets
Régine MONIER.pdf	30 octets
René CARPENTEY.pdf	30 octets
Roger POUCKET.pdf	30 octets
Séverine CREMEY.pdf	30 octets
Séverine HAYE.pdf	30 octets
Sonia GELIS.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.


La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : BOISSEL Prénom : Jean Luc Adresse :
10,6 Bd de St Etienne Mail :
42170 St Just St Rambert Téléphone : 06.29.32.44.41

Signature :



Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie
d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'experts, su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et consacrés au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

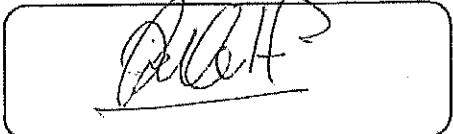
Nous voulons conserver le libre accès pour tous au long l'estran et le littoral !

Nom : ... BELLET Prénom : Patrick

Adresse : ... LES BAINS
.....

Mail :

Téléphone : ... 06 05 79 01 45

Signature : 

Destinataires :

- Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref@vief.pref17@charente-maritime.gouv.fr
- Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
- Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »
Copie à secretaire@carpelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

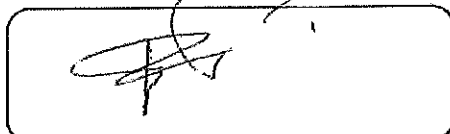
Nom : BLASCO Prénom : Patrick

Adresse : 23 Rue des Nidex

Mail : blasco.patrick@neufais

Téléphone : 06 20 72 43 39

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-sev@pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanafco.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.


La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Gouallet Prénom : Patrick
Adresse : 23 route des Ormes de Pey 33180 Scaut-Est. PHe
Mail : patrick.gouallet@LER.FR
Téléphone : 06-80-32-20-90

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-environ@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

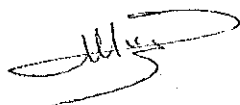
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : MONIER Prénom : Régine Adresse :
106 Route de St Etienne Mail :
42100 ST JUST ST RAMBERT Téléphone : 04 77 55 25 89

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et consacrés au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

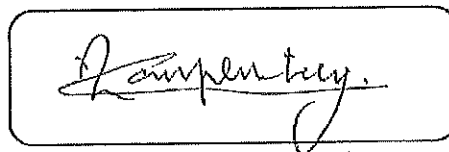
Nom : ...CHARENTEY..... Prénom : ...Renné.....

Adresse : ...Saint Julien Baycheville.....

Mail :

Téléphone : ...06 03 68 82 33.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-enviro-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrefets-charentais.com

Firefox

about:blank

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sont aujourd'hui d'ailleurs inacceptables à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et conquis au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Poucet Prénom : Roger

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Signature : 



**ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT
DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE
D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !**

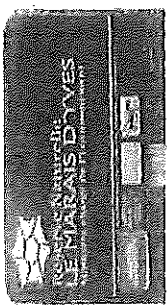
- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucheteurs, en revenant le long via l'île d'Aix, la Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

LA PÊCHE AUX PONONS, LE JOGGING, LE PROMENADE AVEC SON CHIEN, C'EST FINI. FINI. FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à
RENDEZ-VOUS PUBLICS À LA MAIRIE DE YVES LE 10 FOU RAN VA
HORAIRES DE 9H A 12H ET DE 14H A 17H 2021.

ASSOCIATION TOUS UNIS POUR LA DÉFENSE DE L'ANSE DE FOURAS
11, rue de la République
13000 Aix-en-Provence
Téléphone : 06 43 41 92 18

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 43 41 92 18



Cette pancarte bien têt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »
Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et ce nous défend dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif principal respectueux de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par an, donc peu favorable à la nidification et à la surveillance des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle s'échappe suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : CREMIEF Prénom SEVERUS
Adresse 18 Rue de Berry 13130 St Soule
Mail : severine.cremieff@dlamare.com
Téléphone : 06 87 25 599 31

Signature

Destinataires : copie à severus@carolus-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-brv-17@charente-maritime.nouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-las-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : HAYE

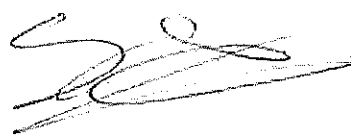
Prénom : SEVERINE

Adresse : 6 Rue de l'Embellie 17350 ST SAUVIEN

Mail : lator1721@netmail.fr

Téléphone : 06-45-26-19-42

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »**Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021****Pétition****Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.


Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : GEUSPrénom : SANIAAdresse : 3 impasse des Sœurs 17290 ALGREFEUILLEMail : sania.niasoffe@bbp.frTéléphone : 06 25 93 82 27

Signature :



Sujet : [INTERNET] Projet extension réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : Emma Bézot-Maillard <emmabmaillard@gmail.com>

Date : 16/12/2021 00:06

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis pour le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

En effet, celle ci comporte diverses espèces patrimoniales et protégées à l'échelle nationale comme le Pélobate cultripède ou encore l'Iris maritime.

De plus, avec ce projet d'extension permettrait aux oiseaux limicoles de jouir de plus d'espaces de quiétude afin de se nourrir et de se reposer lors des marées hautes.

Enfin, la réserve d'Yves est réputée pour son haut intérêt floristique car elle abrite de nombreuses espèces végétales rares qui sont la base du réseau trophique et sont donc liées au règne animal dont nous faisons partie.

La diversité crée la richesse et cela, en tout point de vue.

Merci d'avance,

Avec l'expression de mes salutations distinguées.

Emma Bézot-Maillard

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Rép. : Extension de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves entre Châtelailon et Fouras

De : "Olivier P." <paquereauo@gmail.com>

Date : 16/12/2021 00:00

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Un projet Important pour la biodiversité, un projet « accessible » pour l'homme, un message fort pour les générations futures.

Depuis de nombreuses années, les études montrent une capacité préoccupante de la France à occuper toujours plus ses territoires et à réduire ses espaces naturels (intensification des pratiques agricoles, artificialisation du territoire, fragmentation des milieux naturels... etc.). Aujourd'hui de nouveaux défis écologiques s'ajoutent aux problématiques déjà bien connues (pollution lumineuse, prolifération d'espèces exotiques envahissantes, changement climatique... etc.). L'extension de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves est à contrecourant de cette spirale réductrice de notre territoire. Une occasion, peut être, de se réconcilier avec le vivant, de démontrer notre capacité à fédérer autour d'un projet fort, à se doter de moyens, à créer de nouveaux outils afin d'agir durablement pour la biodiversité d'un territoire exceptionnel entre Châtelailon et Fouras.

Les acteurs locaux, les professionnels de la mer, du territoire, les professionnels, les collectivités, les particuliers... tous peuvent participer au débat. Rapidement, les voies peuvent aussi converger vers une forme d'immobilisme ou d'intérêts individuels. Prévisible, l'homme peut aussi imaginer protéger son futur et inventer une autre manière d'agir, de travailler, de se divertir, d'investir. Comprendre les enjeux et valoriser le projet de l'extension de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves pour percevoir/recevoir individuellement les bénéfices à moyen et à long terme d'un tel projet. Tout le monde a y gagner dans les années à venir : la biodiversité et les acteurs locaux.

En tant que citoyen, je trouve que cette extension de réserve naturelle nationale entre Châtelailon et Fouras est un message fort et encourageant. Dans un contexte écologique évident, ce projet s'apparente à une « bouffée d'oxygène », un espoir pour cette biodiversité exceptionnelle, pour ce carrefour terre/mer dense et idéalement situé géographiquement. C'est ici un message fort pour ancrer un projet concret, réaliste, rare et engagé... un message important pour expliquer à nos enfants que « oui, il est encore possible » de défendre des espaces naturels sur notre territoire.

Bonne continuation.
Très cordialement,

Olivier P.